

PROCES-VERBAL DE LA TROISIEME SEANCE

CIRC, Lyon

Vendredi 19 mai 2017, à 09h10

Président : Dr Mark Palmer (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Secrétaire : Dr Christopher P. Wild, Directeur du CIRC

SOMMAIRE

	Page
1. Projet de programme et de budget (2018–2019) (suite)	4
2. Rapport du Conseil scientifique sur sa cinquante-troisième session (suite)	6
Réponse du Directeur aux recommandations du Conseil scientifique sur sa cinquante-troisième session (suite)	
3. Mobilisation des ressources	7
4. Discussion des recommandations du Groupe de travail relatives à une méthode d'évaluation de la Stratégie à moyen-terme du CIRC (2016–2020)	11
5. Propositions relatives à la procédure d'élection du Directeur	16
6. Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC, 2015–2016	21
7. Demandes de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : Equipement scientifique	23
8. Point sur le projet « Nouveau Centre »	24
9. Déclaration de l'Association du Personnel du CIRC	26
10. Acceptation des subventions et contrats et rapport sur la répartition des intérêts	28
11. Acceptation des dons	29
12. Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	29
13. Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique (<i>session à huis clos</i>)	31
14. Questions diverses	31
15. Election du Président et du Vice-Président de la prochaine session	31
16. Date de la prochaine session	32
17. Clôture de la session	32

Représentants des Etats participants

Dr Mark PALMER, <i>Président</i>	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Dr Adam BABBS	
Professeur Mads MELBYE, <i>Vice-Président</i>	Danemark
M. Keith COMISKEY, <i>Rapporteur</i>	Irlande
M. Thomas IFLAND (<i>excusé</i>)	Allemagne
Professeur Brendan MURPHY	Australie
Dr Britta KUNERT	Autriche
M. Lieven DE RAEDT	Belgique
<i>Pas de représentant</i>	Brésil
Dr Stephen M. ROBBINS	Canada
Mme Lucero HERNANDEZ	
Dr Rafael DE ANDRÉS MEDINA	Espagne
Dr Peter MAMACOS	Etats-Unis d'Amérique
Dr Therese TRACY	
Dr Zoya SEREDA	Fédération de Russie
Dr Jaakko YRJÖ-KOSKINEN	Finlande
Dr Janne PITKÄNIEMI	
Professeur Norbert IFRAH	France
Mme Jocelyne BERILLE	
M. Rajeev KUMAR	Inde
Professeur Walter RICCIARDI	Italie
M. Hiroyuki YAMAYA	Japon
Dr Hitoshi NAKAGAMA	
Dr Seiichiro YAMAMOTO	
Dr Rachid BEKKALI (<i>excusé</i>)	Maroc
Dr Latifa BELAKHEL	
Dr Edgar RIVEDAL	Norvège
M. Henk E. SOORSMA	Pays-Bas
M. Jack HUTTEN	
Dr Al-Hareth M. AL-KHATER	Qatar
Dr Minkyu KANG	République de Corée
Dr Sungwoo LEE	
Dr Hyungkook YANG	
Dr Jeong Soo IM	
Professeur Jan-Ingvar JÖNSSON (<i>excusé</i>)	Suède
Dr Diane STEBER-BÜCHLI (<i>excusée</i>)	Suisse
Dr Ezgi HACIKAMILOGLU	Turquie

Organisation mondiale de la Santé

Dr Oleg CHESTNOV, Sous-Directeur général, Maladies non transmissibles et santé mentale (NMH)

Mme Sigrid KRANAWETTER, Bureau du Conseiller juridique de l'OMS

Dr Andreas ULLRICH, Conseiller auprès de Sous-Directeur général, NMH, Agent de liaison
OMS/CIRC

Observateurs

Professeur Béatrice FERVERS, Présidente du Comité d'éthique du CIRC

Dr Sonali JOHNSON, Responsable des actions de sensibilisation, Union internationale contre le
Cancer (UICC)

Professeur Ellen KAMPMAN, Présidente sortante du Conseil scientifique

Professeur Giske URSIN, Présidente élue du Conseil scientifique

Commissaire aux comptes

M. Lito Q. MARTIN, Commission de vérification des comptes, Philippines (*excusé*)

Secrétariat

Dr C.P. WILD, *Secrétaire*
Dr T. LANDESZ

Mme A. BERGER
Dr F. BRAY
Dr P. BRENNAN
Mme D. D'AMICO
M. P. DAMIECKI
Dr P. FERRARI
Dr S. FRANCESCHI

Mme E. FRANÇON
Dr N. GAUDIN
Dr M. GUNTER
Dr Z. HERCEG
Dr R. HERRERO
Dr A. KESMINIENE
Dr D. LOOMIS
Dr J. MCKAY
Dr M. MENDY
Dr R. NJIE

Dr H. OHGAKI
Dr R. SANKARANARAYANAN
Mme A. SANTHIPRECHACHIT
Dr A. SCALBERT
Dr J. SCHÜZ
Dr I. SOERJOMATARAM
Dr K. STRAIF
Dr M. TOMMASINO
Dr J. ZAVADIL

1. PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET (2018–2019) : Point 9 de l'Ordre du jour
([Document GC/59/6](#)) (suite)

Le PRESIDENT sollicite les commentaires sur les [tableaux budgétaires](#), modifiés conformément aux demandes des membres du Conseil de Direction, afin de présenter une croissance nominale zéro et d'inclure les contributions du Maroc.

M. YAMAYA (Japon) confirme qu'il est autorisé à accepter le budget révisé.

Mme HERNANDEZ (Canada) demande à ce qu'il soit pris acte du fait que l'acceptation du budget révisé n'élimine pas le risque d'un déficit de financement pour le prochain exercice biennal si aucun autre nouvel Etat participant ne vient rejoindre le Centre.

Le PRESIDENT fait remarquer que le risque de déficit de financement persistera sauf si les Etats participants acceptent d'augmenter leur contribution.

Le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) accueille favorablement les chiffres fournis et les accepte.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution suivant sur le projet de programme et de budget 2018–2019 (GC/59/R4) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Projet de Programme et de Budget pour l'exercice biennal 2018–2019, tel qu'il figure dans le Document GC/59/6 et la [Révision 1 des tableaux récapitulatifs](#) afférents,

1. APPROUVE le budget pour la période biennale 2018–2019, dont le montant s'élève à 44 149 793€ ;
2. RECONNAIT que la présentation du projet de budget 2018–2019 est en adéquation avec la Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2016–2020 ([Document GC/57/7](#) et Annexes 1–3) ;
3. DECIDE que le budget sera financé uniquement par les contributions annuelles des Etats participants, selon les modalités suivantes :
 - 1) 21 912 328€ seront dus par les Etats participants au 1^{er} janvier 2018,
 - 2) 22 237 465€ seront dus par les Etats participants au 1^{er} janvier 2019,

4. DECIDE d'ouvrir pour l'exercice biennal 2018–2019 un crédit de 44 149 793€ se répartissant comme suit entre les six principaux objectifs de Niveau 2 de l'Arbre des projets du CIRC ([Document GC/57/7](#) et Annexe 3):

Section	Arbre des projets du CIRC – Objectifs de Niveau 2	Montant (€)
1.	Décrire l'incidence du cancer	3 507 393
2.	Comprendre les causes du cancer	11 719 106
3.	Evaluer et mettre en œuvre les stratégies de prévention et de lutte contre le cancer	4 317 788
4.	Augmenter les capacités de recherche sur le cancer	10 950 537
5.	Jouer un rôle stratégique de premier plan et renforcer l'influence du Centre dans le domaine de la recherche sur le cancer au niveau mondial	4 799 948
6.	Permettre, soutenir et coordonner efficacement les recherches	8 855 021
	Total	44 149 793

5. DECIDE que le Directeur, conformément au Paragraphe 3.3 de l'Article III du Règlement financier, est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;

6. DECIDE que le Directeur est autorisé à prélever au cours de la période biennale 2018–2019 une somme maximale de 500 000€ sur le Fonds spécial du Conseil de Direction afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant d'ajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds de soldes liquides, en tenant compte d'un taux de change de base pour 2018–2019 de 0,894€ pour un dollar américain ; et

7. PRIE le Directeur de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers.

Le PRESIDENT demande aux membres du Conseil de Direction s'ils souhaitent proposer des amendements à la résolution.

Le Dr TRACY (Etats-Unis d'Amérique) demande s'il serait possible d'ajouter un paragraphe 8 comme suit : « PRIE le Directeur d'envisager des options possibles pour améliorer le recouvrement des coûts en ce qui concerne l'exécution des initiatives financées par des contributions volontaires ».

Le Dr LANDESZ (Directeur de l'Administration et des Finances) objecte que la proposition est bienvenue en théorie, mais qu'elle serait très difficile à appliquer ; c'est pourquoi il émet des réserves quant à son inclusion. Par exemple, il n'est pas possible d'éviter l'augmentation de 13% des coûts découlant d'une résolution de l'OMS ; il croit comprendre que le représentant des Etats-Unis d'Amérique est en discussion avec l'OMS à ce sujet. Le Centre travaille déjà dans la direction indiquée dans la proposition.

Le Dr TRACY (Etats-Unis d'Amérique) répond qu'elle réalise bien que le Centre ne peut pas réformer son système dans un court délai ; c'est pourquoi elle a choisi le terme « envisager ». Malgré l'adoption d'un engagement pour une augmentation de 13%, plusieurs organisations du système des Nations Unies, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ont adopté de nouvelles mesures de recouvrement des coûts ; sa proposition n'a donc rien d'extraordinaire. Elle demande si les Etats participants considèrent que cette requête est pertinente.

Mme HERNANDEZ (Canada) déclare qu'elle n'a pas de réserves particulières au sujet de cette proposition, même si elle soulève des points importants à prendre en considération : si le recouvrement des coûts est trop élevé, le CIRC pourrait s'avérer un organisme d'exécution très onéreux. L'Organisation panaméricaine de la Santé a introduit un recouvrement direct et transparent des coûts pour les donateurs.

Le SECRETAIRE ajoute que les coûts directs comme les charges de personnel sont déjà inclus de façon transparente pour les donateurs chaque fois que cela est possible. Il croit savoir que le Directeur n'est pas autorisé à modifier le taux de recouvrement des coûts pour les demandes directes du CIRC, mais il peut en discuter plus avant avec l'OMS.

Le Dr TRACY (Etats-Unis d'Amérique) confirme que sa délégation est en pourparlers avec le service financier de l'OMS au sujet du recouvrement des coûts directs.

La résolution, ainsi modifiée, est **adoptée**.

2. RAPPORT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE SUR SA CINQUANTE-TROISIEME SESSION : Point 6 de l'ordre du jour ([Document GC/59/3](#)) (suite)

REPONSE DU DIRECTEUR AUX RECOMMANDATIONS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE SUR SA CINQUANTE-TROISIEME SESSION : Point 7 de l'Ordre du jour ([Document GC/59/4](#)) (suite)

Le PRESIDENT annonce qu'une version révisée de la Résolution GC/59/R2, dont le quatrième paragraphe a été modifié selon la proposition de la représentante du Canada, a fait l'objet de discussions entre le Bureau du Conseiller juridique de l'OMS et le Directeur.

Le RAPPORTEUR donne lecture de la version modifiée du projet de résolution sur le Rapport du Conseil scientifique (GC/59/R2) :

Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa cinquante-troisième session (Document GC/59/3) ainsi que la réponse du Directeur (Document GC/59/4),

1. PREND NOTE du Rapport (Document GC/59/3) avec grand intérêt ;
2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur soutien et de leur travail remarquable ;
3. FELICITE le Directeur des réponses constructives qu'il a apportées aux recommandations formulées par le Conseil scientifique lors de sa cinquante-troisième session ; et
4. EXPRIME au Directeur son soutien total en ce qui concerne le rapprochement avec les hauts responsables de l'OMS dans le but de renforcer encore la coopération, et ENCOURAGE le développement de procédures opérationnelles standard pour améliorer la coordination et la communication en matière d'identification des facteurs de risque de cancer et d'évaluation des risques encourus.

Le Dr TRACY (Etats-Unis d'Amérique) déclare que sa délégation soutient l'amendement.

Le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) ajoute qu'il est favorable à l'amendement proposé et espère qu'un consensus pourra être atteint en faveur de son adoption.

La résolution, ainsi modifiée, est **adoptée**.

3. MOBILISATION DES RESSOURCES : Point 10 de l'Ordre du jour [\(Document GC/59/7\)](#)

Le Dr LANDESZ (Directeur de l'Administration et des Finances) explique que le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, adopté en 2016 par l'Assemblée mondiale de la Santé¹, fournit au CIRC un cadre de discussion avec les donateurs potentiels. On peut distinguer quatre groupes d'acteurs non étatiques : les organisations non gouvernementales, les entités du secteur privé, les fondations philanthropiques et les établissements universitaires, et cinq types d'interactions : participation, ressources, données factuelles, sensibilisation et collaboration technique. Une part importante et croissante des soins de santé sont dispensés par des acteurs non étatiques et la majorité des médicaments sont développés par le secteur privé. La plupart des déterminants de la santé sont influencés par des acteurs non étatiques et des recherches importantes sont menées par les universités et le secteur privé.

¹ Voir la [résolution WHA69.10](#) (2016).

Le Cadre permet une certaine flexibilité pour les collaborations à faible risque avec les universités et autres acteurs non étatiques, mais le CIRC devra s'assurer que les risques de la collaboration sont gérés efficacement afin de maintenir sa réputation. Ce changement est nécessaire parce que les sources traditionnelles de financement sont insuffisantes et qu'il faut donc explorer d'autres méthodes de mobilisation des ressources. En outre, un nombre croissant de projets font maintenant appel à différents secteurs, avec des partenariats public-privé, et le CIRC doit participer à ces nouvelles façons de travailler. Internet et les réseaux sociaux augmentent également les risques au niveau de la réputation. L'application du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques peut présenter des difficultés, par exemple au niveau de la nature et de l'ampleur des collaborations à gérer ou de la souplesse et de la célérité de leur gestion, notamment lors de collaborations techniques avec le secteur privé. L'OMS met actuellement en place un outil électronique universel pour la gestion des collaborations, qui inclut l'évaluation des risques, les vérifications préalables, les activités de mobilisation des ressources, un registre des donateurs potentiels et la gestion des déclarations d'intérêt individuelles des experts ; il s'agit d'une base de données exhaustive à laquelle pourront accéder les Etats Membres, les acteurs non étatiques et le personnel de l'OMS et du CIRC. Le CIRC souhaite toutefois continuer à traiter indépendamment les collaborations à faible risque et n'utiliser le processus plus fastidieux de la plateforme de l'OMS que pour les collaborations à haut risque. Le Conseil de Direction est prié d'établir un Groupe de travail qui se réunira sur une période de deux ans pour étudier la mise en application du Cadre de collaboration. Le Conseil de Direction est également invité à soutenir les activités de mobilisation des ressources du Secrétariat, activités qui s'appuient sur les conseils d'un consultant et d'un Groupe de travail de l'Administration et des Finances, et qui incluent l'installation, sur le site internet du CIRC, d'un système permettant d'effectuer des dons en ligne, et l'organisation d'une Conférence des partenaires en 2018. Parmi les autres propositions figurent : la création d'un groupe des « Amis du CIRC », d'environ 25 membres qui, par leurs contacts, pourraient aider le Centre à entrer en contact avec des donateurs potentiels ; la mise en place d'une Fondation du CIRC et la constitution d'un fonds spécial sous l'impulsion d'ambassadeurs du CIRC.

Le SECRETAIRE précise qu'il a été jugé important d'impliquer le Conseil de Direction en créant un Groupe de travail chargé de donner des conseils sur l'application du Cadre de collaboration et sur la formulation des stratégies les meilleures et les plus novatrices en matière de mobilisation des ressources, étant donné qu'il s'agit de domaines importants pour le CIRC, qui soulèvent de nombreuses questions et peuvent susciter de nombreuses opportunités.

M. SOORSMA (Pays-Bas) déclare que sa délégation appuie pleinement les requêtes présentées au Conseil de Direction dans les paragraphes 26, 27 et 28 du document GC/59/7 et qu'elle est prête à participer au Groupe de travail.

Le Dr TRACY (Etats-Unis d'Amérique) signale que, dans la résolution de mai 2016, il est demandé au Directeur de mettre en application le nouveau Cadre de collaboration dans un délai de deux ans. Elle reconnaît que le CIRC a besoin d'une certaine flexibilité dans l'application du Cadre

et pour que les collaborations avec les acteurs non étatiques puissent prendre place dans le cadre d'une politique pragmatique. Il ne faut pas que le Cadre de collaboration empêche ou compromette le mandat scientifique du CIRC, mais qu'il apporte une transparence nouvelle à son travail. Sa délégation appuie la demande de constituer le Groupe de travail décrit au paragraphe 26 du document GC/59/7 et note que le Cadre remplace les dispositions antérieures sur les collaborations avec le secteur privé, comme indiqué au paragraphe 27. En attendant la mise en place de nouvelles procédures et directives internes sur les collaborations avec le secteur privé, le personnel du CIRC doit continuer à appliquer les directives actuelles. Elle encourage la poursuite de la coopération avec l'OMS en ce qui concerne le Cadre de collaboration, et elle attend avec intérêt un rapport plus détaillé sur sa mise en application.

Le Dr BELAKHEL (Maroc) estime que les propositions avancées sont pertinentes compte tenu des contraintes budgétaires auxquelles le Centre doit faire face. Sa délégation aimerait se joindre au Groupe de travail proposé.

M. DE RAEDT (Belgique) note que le Conseil de Direction a approuvé le Programme et le Budget 2018–2019 alors qu'il reste à trouver le financement de sept projets prioritaires. Il demande s'il est prévu de financer les projets soit par les contributions volontaires des Etats participants soit par d'autres bailleurs de fonds et s'il est prévu d'étudier l'adoption d'activités de mobilisation des ressources selon le même processus de dialogue sur le financement que l'OMS.

Le SECRETAIRE répond au représentant de la Belgique que le CIRC mène uniquement les recherches définies dans la Stratégie à moyen terme, même si celle-ci indique clairement qu'elles ne peuvent pas toutes être accomplies sans faire appel à des ressources extrabudgétaires. Actuellement, environ 40% des dépenses de recherche sont financées par des ressources extrabudgétaires. Les sept projets représentent une tentative de regrouper une partie des recherches de façon attractive pour les donateurs. Les activités de mobilisation des ressources ne se limitent pas toutefois aux sept projets, mais englobent tous les domaines de recherche compris dans la Stratégie à moyen terme.

Le Dr KANG (République de Corée) exprime son soutien aux efforts de mobilisation des ressources déployés par le CIRC. Il attire l'attention sur la collaboration entre le Centre national du Cancer de la République de Corée et le CIRC portant sur le cancer gastrique, financée par son Gouvernement jusqu'en 2018, et sur les études comparatives régionales sur le cancer de la thyroïde. Un chercheur du Centre national du Cancer sera détaché prochainement auprès du CIRC. Les projets entrepris fournissent un modèle de collaboration entre les Etats participants et le Centre.

Le SECRETAIRE apprécie les contributions supplémentaires de la République de Corée, qui encouragent le CIRC et l'aident à poursuivre ses grands objectifs. Cette nouvelle initiative de détachement de chercheurs de haut niveau auprès du CIRC pourrait s'avérer un très bon modèle pour renforcer ses activités sans augmenter le budget ordinaire.

Le Professeur MURPHY (Australie) annonce que son Gouvernement soutiendra l'un des sept projets prioritaires du CIRC, à savoir l'Initiative mondiale pour le développement des registres du cancer.

Le Professeur IFRAH (France) déclare que la France soutient l'idée de mobiliser des fonds supplémentaires auprès du secteur privé et se porte volontaire pour rejoindre le Groupe de travail.

Le Professeur RICCIARDI (Italie) et M. KUMAR (Inde) acceptent de rejoindre le Groupe de travail.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution suivant, sur les collaborations avec les acteurs non étatiques, notamment les entités du secteur privé, et sur les efforts du CIRC pour mobiliser des ressources (GC/59/R5) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/59/7 « Collaboration avec les acteurs non étatiques, notamment les entités du secteur privé, et efforts de mobilisation des ressources »,

1. PREND NOTE du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques adopté par l'Assemblée mondiale de la Santé dans sa Résolution WHA69.10 ;
2. NOTE que ce Cadre de collaboration remplace le document GC/49/14 et la Résolution GC/49/R13 « Acceptation de fonds de sources industrielles » du Conseil de Direction ;
3. DECIDE d'établir un Groupe de travail chargé d'explorer la façon dont le CIRC pourrait mettre en application le Cadre de collaboration dans le contexte de son programme de travail et de recherche, et notamment en ce qui concerne l'acceptation de fonds provenant du secteur privé ;
4. DECIDE en outre que le Groupe de travail sera composé des représentants de la France, de l'Inde, de l'Italie, du Maroc et des Pays-Bas, de quatre membres du Secrétariat (le Directeur, le Directeur de l'Administration et des Finances et deux chercheurs chevronnés du CIRC) et d'un membre de l'OMS ;
5. SOUTIENT les nouvelles initiatives du Secrétariat visant à mobiliser des ressources pour assurer un financement extrabudgétaire supplémentaire, entre autres en organisant une Conférence des partenaires ; et
6. PRIE le Groupe de travail de présenter ses conclusions et ses recommandations au Conseil de Direction lors de sa soixantième session de mai 2018.

M. DE RAEDT (Belgique) demande à insérer la phrase « pour financer, entre autres, les sept projets prioritaires présentés dans le document GC/59/6, en organisant ... » après les mots « entre autres » au paragraphe 5, afin de s'assurer que, contrairement à l'OMS, les activités du CIRC ne soient pas dictées par les donateurs.

Le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) demande de déplacer les mots « entre autres » après « en organisant » dans le paragraphe 5, de façon à expliquer que la Conférence des partenaires n'est qu'un événement parmi d'autres.

La résolution, ainsi modifiée, est **adoptée**.

4. DISCUSSION DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL RELATIVES A UNE METHODE D'EVALUATION DE LA MISE EN APPLICATION DE LA STRATEGIE A MOYEN TERME DU CIRC (2016–2020) : Point 11 de l'Ordre du jour ([Document GC/59/8](#))

Le Dr SELEIRO (Responsable scientifique) rappelle que, lorsque la Stratégie à moyen terme a été approuvée en mai 2015, le Conseil de Direction avait demandé d'évaluer sa mise en application à mi-parcours, c'est-à-dire d'évaluer les activités du Centre dans leur ensemble, en complément de l'évaluation par les pairs. La Stratégie devrait être évaluée par un Groupe de travail composé de membres du Conseil scientifique et du Conseil de Direction, d'un membre de l'OMS et du Secrétariat. Le Groupe de travail devra aider le CIRC à définir des indicateurs et examiner le rapport d'évaluation préparé par le Secrétariat. L'évaluation a pour objectif de mesurer les progrès accomplis globalement dans la mise en œuvre de la Stratégie et d'apprécier l'impact des activités du Centre et leur contribution à la réalisation des objectifs de niveau élevé. L'évaluation s'articule le long d'une « chaîne de résultats » reliant les activités à leurs objectifs stratégiques à court et à long termes et à leurs effets en aval à court, moyen et long termes. L'impact des activités est particulièrement difficile à mesurer pour un organisme comme le CIRC parce qu'il échappe en grande partie à son contrôle ; c'est pourquoi il a été décidé de structurer le cadre d'évaluation autour de l'arborescence des projets du CIRC. Trois grandes catégories d'objectifs ont été définies : l'avancement des connaissances pour la prévention du cancer par la recherche ; l'accroissement des capacités de recherche sur le cancer et le leadership stratégique en matière de recherche.

Une liste d'indicateurs a été dressée à partir des indicateurs de performance déjà recueillis par le CIRC. Le Groupe de travail en a discuté et a conseillé de n'utiliser qu'un nombre limité de nouveaux indicateurs. Le Groupe de travail a proposé d'évaluer « l'avancement des connaissances pour la prévention du cancer par la recherche » d'après les publications aussi bien dans les revues scientifiques que sous d'autres formes, et à l'aide d'indicateurs de la compétitivité de la recherche et de la capacité à attirer des financements extrabudgétaires. Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs concernant « l'accroissement des capacités de recherche sur le cancer » englobent la formation, le développement de nouvelles méthodologies, de réseaux de collaboration et

d'infrastructures de recherche. Deux grands domaines participent à l'évaluation du « leadership stratégique » : l'élaboration d'un programme international de recherche sur le cancer et la mise en place de dispositions qui permettent et soutiennent la réalisation et la coordination des recherches.

Le rapport à soumettre en 2019 sera présenté sous forme narrative, avec une interprétation des données relatives aux différents indicateurs, et illustré par une série d'études de cas. Les données sur les indicateurs, structurées selon les grandes catégories de l'Arbre des projets du CIRC, seront présentées dans une annexe au rapport.

Le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) demande des informations complémentaires sur la collaboration dans le domaine des biobanques et voudrait savoir si le travail sur les registres est lié au Centre commun de recherche de la Commission européenne.

Le Dr YRJÖ-KOSKINEN (Finlande), se référant à l'objectif de la direction stratégique, estime que l'indicateur « études de cas sur la mise à disposition de compétences pour l'élaboration de stratégies de lutte mondiale contre le cancer » dans la catégorie « direction stratégique de la recherche » pourrait indiquer que le Centre joue un rôle normatif en fournissant une base de données probantes. C'est pourquoi il suggère de revoir cet indicateur.

Le Dr TRACY (Etats-Unis d'Amérique) apprécie les indicateurs proposés et félicite le CIRC pour son engagement à remplir sa mission et sa vision à travers la Stratégie, et pour l'élaboration d'un cadre et d'indicateurs mesurables pour évaluer sa mise en œuvre. Elle est convaincue que les indicateurs permettront de mesurer efficacement l'impact de la Stratégie.

M. HUTTEN (Pays-Bas) félicite le Groupe de travail ; la tâche accomplie a permis de définir les caractéristiques uniques du CIRC, plus particulièrement en ce qui concerne les politiques de santé. Les indicateurs seront utiles non seulement pour le Conseil de Direction mais aussi pour tous ceux qui travaillent dans le domaine scientifique. Il apprécie les aspects qualitatifs et quantitatifs du travail. Il aimerait savoir comment les points de vue et les opinions des parties prenantes extérieures seront pris en compte.

Le Dr SELEIRO (Responsable scientifique) répond au représentant de la Finlande que le but de l'indicateur en question n'est pas de suggérer que le Centre a un rôle à jouer dans l'établissement de normes ; il s'agit simplement de saisir les nombreuses occasions où les chercheurs du CIRC interviennent en tant qu'experts, presque toujours avec l'OMS, pour aider à élaborer des politiques de santé au niveau mondial, régional ou national. En ce qui concerne la question du représentant des Pays-Bas, le point de vue des acteurs concernés sera pris en compte dans certaines des études de cas.

Le SECRETAIRE, se référant à la question du représentant de la Finlande, ajoute que l'Agence internationale de l'énergie atomique effectue dans les pays des missions sur l'impact des mesures de lutte contre le cancer, en se fondant sur différents éléments tels que l'enregistrement du cancer, le dépistage et le traitement du cancer, et que le Centre est toujours invité, dans le cadre de ces missions, à fournir les éléments scientifiques factuels dans ses domaines d'expertise. La formulation pourrait peut-être être modifiée pour inclure une référence aux études de cas sur les données scientifiques de façon à éviter toute ambiguïté. En ce qui concerne la question du représentant de l'Espagne, le Centre a largement aidé le développement des biobanques, notamment par sa participation à la mise en place de biobanques dans les pays à revenu faible et intermédiaire, et il a réussi à attirer des financements pour cette activité. Le CIRC est membre du Comité de pilotage du Réseau européen des registres du cancer (RERC), qui bénéficie de l'aide du Centre commun de recherche de la Commission européenne. Le Centre a versé environ 5000€ pour participer en tant qu'observateur aux activités de l'Annuaire du BBMRI-ERIC, mais son engagement budgétaire s'arrête là. Comme le Centre de recherche commun de la Commission européenne est centré sur les registres du cancer en Europe, le CIRC a pu consacrer ses ressources aux autres régions du monde, et notamment à l'Initiative mondiale pour le développement des registres du cancer.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution intitulé « Proposition d'un cadre pour l'évaluation de la mise en application de la stratégie à moyen terme du CIRC (2016–2020) » (GC/59/R6) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/59/8 « Proposition d'un cadre pour l'évaluation de la mise en application de la Stratégie à moyen terme du CIRC (2016–2020) »,

Rappelant sa Résolution GC/58/R7,

1. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir examiné le projet ; et
2. APPROUVE l'approche proposée, décrite aux paragraphes 20 à 25 du Document GC/59/8 ainsi que la liste d'indicateurs présentée ci-dessous après modification :

Objectif des activités du CIRC	Produits/résultats à mesurer	Indicateurs proposés – description et exemples
<p>Avancement des connaissances dans le but de prévenir le cancer grâce à la recherche</p>	<p>Publications dans des revues scientifiques</p>	<p>Analyses bibliométriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre total d'articles (classés en articles publiés dans des revues à comité de lecture ; lettres au rédacteur en chef ou commentaires ; articles de synthèse sur invitation ; éditoriaux/nouvelles ou autres) - nombre/proportion d'articles du CIRC publiés dans les 20% des revues les meilleures de leur catégorie thématique - <i>nombre d'articles publiés par rapport au nombre de chercheurs du CIRC payés sur le budget ordinaire</i> <p><i>Indicateurs utilisant des sources non traditionnelles (altérité) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>nombre de documents stratégiques ayant cité des publications du CIRC</i> <i>[possibilité d'inclure des études de cas]</i>
	<p>Autres types de publications</p>	<p>Accès aux publications et autres ressources du CIRC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - volume des ventes de publications imprimées - <i>volume des ventes de publications électroniques par la librairie en ligne du CIRC</i> - revenus des ventes des publications du CIRC (proportion des revenus provenant des ventes des <i>Blue Books</i>) - <i>nombre d'accès/de téléchargements des publications en ligne/pdf à partir du site internet du CIRC et de sites extérieurs</i> - <i>nombre de visites aux bases de données en ligne du CIRC</i> <p><i>Indicateurs utilisant des sources non traditionnelles (altérité) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>nombre de documents stratégiques ayant cité des publications du CIRC</i> <i>[possibilité d'inclure des études de cas]</i>
	<p>Compétitivité de la recherche ; capacité à attirer des financements extrabudgétaires</p>	<p>Analyse des demandes de subvention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - valeur totale et pourcentage de contrats signés (ventilation entre les subventions et les contrats directs) - valeur des contrats signés attribués au CIRC - proportion des Contributions volontaires pour le programme scientifique dans le budget ordinaire - <i>valeur totale des contrats signés exprimée par le nombre de chercheurs payés sur le budget ordinaire du CIRC</i>

Objectif des activités du CIRC	Produits/résultats à mesurer	Indicateurs proposés – description et exemples
Accroissement des capacités de recherche sur le cancer	Développement des ressources humaines	<p>Chercheurs en début de carrière et chercheurs invités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recensement des chercheurs en début de carrière et des chercheurs invités au CIRC et répartition par catégorie (étudiants en thèse, boursiers, post-docs, chercheurs extérieurs confirmés) <i>par région/pays</i> - recensement des Bourses postdoctorales attribuées par le CIRC <i>par région/pays</i> - <i>proportion de chercheurs en début de carrière, de chercheurs invités et de bénéficiaires de bourses postdoctorales venant des pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI)</i> <p>Cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - répartition des cours organisés <i>par région/sujet</i> - proportion de cours organisés dans les PRFI - nombre total de participants aux cours <i>par région/sujet</i> - <i>nombre de formateurs formés [par exemple dans le cadre de l'Initiative mondiale pour le développement des registres du cancer (GICR), pour le dépistage du cancer, etc.]</i> <p>Matériel de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>liste des manuels de formation et des directives publiés, etc.</i> - <i>nombre d'achats/de téléchargements/de consultations de matériel de formation</i>
	Développement de nouvelles méthodologies	<ul style="list-style-type: none"> - <i>nombre de téléchargements des outils du CIRC en accès libre</i>
	Développement de réseaux de collaboration	<p>Réseaux internationaux de collaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>recensement et localisation des co-auteurs des articles publiés [possibilité d'inclure des études de cas]</i> - <i>recensement des collaborations internationales pour la préparation des demandes de subvention/les subventions obtenues [possibilité d'inclure des études de cas]</i> <p>Gestion et participation à de grands consortiums internationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>liste des partenariats et des consortiums coordonnés par le CIRC [possibilité d'inclure des études de cas]</i> - <i>liste des consortiums auxquels participe le CIRC [possibilité d'inclure des études de cas]</i>
	Développement de l'infrastructure de recherche	<p>Soutien au développement des infrastructures de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>liste des plateformes de recherche auxquelles le CIRC a apporté son soutien (par type d'activité et type de soutien) [possibilité d'inclure des études de cas]</i> - <i>cartographie des registres du cancer ayant fait l'objet d'une visite sur site [possibilité d'inclure des études de cas]</i>

Objectif des activités du CIRC	Produits/résultats à mesurer	Indicateurs proposés – description et exemples
Direction stratégique de la recherche – Elaboration des programmes de recherche internationaux	Développement de partenariats institutionnels	Accords institutionnels : <i>- recensement des protocoles d'accord, des protocoles d'association, des accords de collaboration pour la recherche, etc.</i>
	Aide à l'élaboration de stratégies nationales et régionales	<i>- études de cas sur la mise à la disposition des gouvernements de compétences sur la mise en place des programmes de lutte contre le cancer</i>
	Soutien aux initiatives stratégiques mondiales	<i>- études de cas sur la mise à disposition de compétences pour l'élaboration de stratégies de lutte mondiale contre le cancer</i>
	Communication aux acteurs concernés et à la population des informations sur les principales activités	Communication : <i>- nombre de visites sur les sites internet du CIRC - volume des téléchargements - indicateurs supplémentaires (altermétriques) dans les médias traditionnels et dans les nouveaux médias</i>
Direction stratégique en matière de recherche – Promotion, soutien et coordination des recherches	Gestion efficace des activités de recherche	<i>- conformité avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) - conformité avec les normes du Project Management Institute et du Centre d'excellence de gestion des projets de l'OMS - nombre de notations 'remarquable' lors des audits</i>

Le SECRETAIRE, répondant à une demande du Dr YRJÖ-KOSKINEN (Finlande), confirme que l'indicateur sur les « études de cas sur la mise à disposition de compétences pour l'élaboration de stratégies ... » pourrait être reformulé comme suit : « études de cas sur la mise à disposition des preuves scientifiques pour l'élaboration de stratégies de lutte mondiale contre le cancer. »

La résolution, ainsi modifiée, est **adoptée**.

5. PROPOSITIONS RELATIVES A LA PROCEDURE D'ELECTION DU DIRECTEUR : Point 12 de l'Ordre du jour ([Document GC/59/9](#))

Mme KRANAWETTER (Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) indique que, à partir des points de vue exprimés par le Conseil de Direction lors de sa cinquante-huitième session, le Bureau du Conseiller juridique de l'OMS et le Secrétariat du CIRC ont préparé un rapport énonçant des propositions pour la procédure de sélection du directeur du CIRC. Tout Etat Membre de l'OMS

peut proposer un candidat de tout pays, même non-membre de l'OMS ; les candidats individuels peuvent également soumettre leur propre candidature. En ce qui concerne les critères de sélection, les candidats seront évalués d'après les « qualités et compétences recherchées chez les candidats au poste de Directeur » présentées en Annexe 3 du document GC/59/9. Le formulaire type proposé pour le curriculum vitae figure à l'Annexe 4. Le nom et le curriculum vitae de chaque candidat seront publiés conformément à la résolution [GC/54/R21](#), mais les candidats peuvent demander qu'ils ne soient pas publiés. Après réception des candidatures et clôture de la liste, chaque Etat participant pourra proposer jusqu'à cinq candidats à auditionner ; une liste restreinte sera alors établie par le Président sur la base du plus grand nombre de propositions pour chaque candidat. Chaque candidat devra être soutenu par un minimum de quatre Etats participants. Le Conseil de Direction pourra demander aux candidats présélectionnés de fournir des références professionnelles avant l'entretien. Il a été proposé d'organiser les entretiens le jour précédant l'élection. Les entretiens se dérouleront en deux parties : les 30 premières minutes seront consacrées à une présentation du candidat et les 30 minutes suivantes seront dédiées aux questions des représentants des Etats participants. L'élection du Directeur aura lieu à huis clos et à bulletin secret. La vacance du poste pourrait être annoncée le 1^{er} novembre 2017, les propositions et les curricula vitarum envoyés au Directeur général de l'OMS au plus tard le 15 février 2018, c'est-à-dire 12 semaines avant l'ouverture de la session suivante du Conseil de Direction. Les Etats participants recevront les curricula vitarum des candidats présélectionnés au plus tard 10 semaines avant la réunion du Conseil de Direction.

Le Dr BABBS (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), appuyé par le Professeur MELBYE (Danemark, Vice-Président), souligne que le rapport reflète fidèlement les débats de la précédente session du Conseil de Direction, mais il reste toutefois deux sujets qui le préoccupent. Il propose de ne pas publier le curriculum vitae des candidats dans la mesure où cela pourrait susciter des questions si une partie seulement des informations sur les candidats était publiée sur le site internet du CIRC. Par ailleurs, il est rare au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de demander des références professionnelles avant l'entretien, dans la mesure où cela pourrait compromettre la confidentialité de la candidature ; on peut en outre supposer que les candidats ayant la stature suffisante pour postuler pour le poste de Directeur ont déjà publié leur profil et qu'il est disponible : les références pourraient alors être demandées à une date ultérieure. Il faudra vérifier que les candidats ne font pas l'objet d'une enquête pour fraude scientifique ou autre délit, mais l'exigence de références devrait être complètement éliminée du processus de sélection.

Le Professeur MURPHY (Australie) estime qu'il faut demander des références à tous les candidats, ou à aucun ; chacune des options présente des avantages et des inconvénients.

M. YAMAYA (Japon) demande que l'on présente le plus tôt possible un calendrier et un échéancier clairs et nets et que le processus de sélection soit ouvert et transparent. L'information sera partagée de façon appropriée et dans un temps opportun.

Le PRESIDENT fait remarquer que le calendrier suit celui des élections précédentes et que le processus de sélection par le Conseil de Direction sera ouvert et transparent.

Mme KRANAWETTER (Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) signale que le Conseil de Direction peut décider de ne pas publier les *curricula vitarum* des candidats. D'un point de vue juridique, si certains candidats optent pour ne pas publier leur *curriculum vitae*, alors elle est d'accord avec le représentant du Royaume-Uni sur le fait qu'il vaut mieux n'en publier aucun. Il est également vrai que, s'ils ne souhaitent pas que leur employeur soit au courant de leur candidature, les candidats ne voudront probablement pas fournir de références. Les vérifications concernant les fraudes scientifiques et autres délits proposées par le représentant du Royaume-Uni pourraient être effectuées par le Secrétariat.

M. KUMAR (Inde) suggère que les Etats Membres de l'OMS effectuent les vérifications des candidats qu'ils soutiennent.

Mme KRANAWETTER (Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) fait remarquer qu'il n'est pas possible de modifier les Statut et Règlements du CIRC avant le début du processus d'élection du Directeur, et que les candidats individuels peuvent également postuler, sans être nécessairement soutenus par un Etat Membre.

Le PRESIDENT explique que le statut du CIRC autorise les candidats individuels à postuler sans être désignés par un Etat Membre de l'OMS et qu'il n'est pas possible de changer les règles dans un délai aussi court. En permettant les candidatures individuelles, on laisse la possibilité à certains candidats de se présenter en-dehors de toute considération politique.

Le Dr ROBBINS (Canada) estime qu'il est très important d'attirer les meilleurs candidats, mais il reconnaît que le représentant du Royaume-Uni a soulevé des points intéressants en ce qui concerne le mécanisme d'évaluation des candidats. Il se demande si cela ne vaudrait pas la peine que le Président fasse, à un certain point du processus, les vérifications préalables nécessaires à propos des références.

Le PRESIDENT précise que le libellé de la résolution concerne les références et que les vérifications préalables nécessaires constituent une question distincte.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution suivant, intitulé « Procédure pour l'élection du Directeur » (GC/59/R7) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/59/9 « Procédure pour l'élection du Directeur »,

Rappelant sa Résolution GC/58/R11,

1. ADOPTE la procédure présentée en détails dans le Document GC/59/9 joint en annexe ; et
2. DECIDE de suivre la procédure jointe en annexe pour la prochaine élection du Directeur, qui aura lieu lors de sa soixantième session de mai 2018.

Annexe à la Résolution GC/59/R7 Procédure pour l'élection du Directeur

I^{ère} Partie – Soumission des candidatures

1. Tout Etat Membre de l'OMS peut proposer un ou plusieurs candidats, en annexant à cette proposition le *curriculum vitae* du ou des candidats. Des propositions, accompagnées du *curriculum vitae* correspondant, peuvent également être soumises directement par des particuliers. S'il le désire, et à condition qu'il soit rééligible, le Directeur du Centre en fonctions présente sa candidature sans avoir à être proposé¹.

(i) Critères de sélection

2. Le Statut et les Règlements du CIRC ne donnent pas de critères pour la sélection du Directeur. Les fois précédentes, cette question était restée sans réponse, sauf à deux occasions, quand le Conseil de Direction avait décidé d'établir un comité chargé d'aider à identifier des candidats appropriés (c'est-à-dire pour les sélections qui ont eu lieu en 1993 et 2003).

3. Pour définir les critères de sélection du Directeur du CIRC qui figurent dans l'[Annexe 3](#) [Document GC/59/9, page 6], le Conseil de Direction avait décidé de s'appuyer sur la description des « qualités et compétences » utilisée pour la sélection du Directeur en 1993 et en 2003, sur les critères utilisés pour guider les Etats Membres lors de l'élection du Directeur général de l'OMS, sur les critères utilisés pour sélectionner les directeurs d'autres grands instituts de recherche et diverses autres sources d'information pertinentes (par exemple les critères retenus pour la sélection du directeur de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS)).

(ii) Curriculum vitae – formulaire type

4. D'après le Règlement intérieur, les candidats au poste de Directeur doivent fournir un *curriculum vitae* (Article 46.2). Lors des deux dernières sélections (en 2008 et en 2013), les candidats ont été invités à utiliser, sans que cela soit obligatoire, un formulaire type disponible sur le site internet du CIRC/de l'OMS. Le Conseil de Direction a décidé de demander à tous les candidats d'utiliser le formulaire type déjà utilisé pour la sélection du Directeur du CIRC en 2013 ([Annexe 4](#)) [Document GC/59/9, pages 7–13], complété par une Déclaration écrite (voir la section débutant par « Veuillez évaluer vos qualifications et votre aptitude ... »), en faisant référence aux « qualités et compétences » requises pour le poste ([Annexe 3](#)) [Document GC/59/9, page 6].

¹ L'éligibilité est définie sous l'Article 46.6 du Statut et Règlement du CIRC.

(iii) Curriculum vitae – Directeur en fonctions candidat à un second mandat

5. Le Règlement intérieur ne précise pas si le directeur en fonctions qui souhaite postuler pour un second mandat doit soumettre un *curriculum vitae*.

6. Le Conseil de Direction a décidé de demander à tous les candidats de soumettre un *curriculum vitae*, même au Directeur en fonctions. Cela s'applique également au cas où le Directeur en fonctions serait le seul à se présenter.

(iv) Publication des noms/des curricula vitarum des candidats

7. Dans sa Résolution [GC/54/R21](#), le Conseil de Direction avait décidé que, pour la sélection de 2013, « ... le nom des candidats invités à participer à ces entretiens sera publié sur le site internet du CIRC, à moins qu'un candidat n'en fasse la demande contraire. »

8. Le Conseil de Direction décide de maintenir cette pratique et de publier les noms et *curriculum vitae* des candidats, à moins qu'un candidat n'en fasse la demande contraire, afin d'assurer une bonne transparence tout en attirant les meilleurs candidats possibles.

9. Le Conseil de Direction peut en outre demander, avant l'entretien qui aura lieu lors de sa soixantième session, les références professionnelles des candidats présélectionnés. Le Conseil de Direction peut demander l'avis du Président et du Vice-Président du Conseil scientifique pour l'évaluation des références reçues.

II^{ème} Partie – Liste restreinte des candidats retenus

10. Le Règlement intérieur ne précise pas s'il convient d'établir une liste restreinte à partir de la liste complète des candidats proposés ni comment, dans ce cas, il conviendrait de déterminer la liste. L'article 46.5 stipule simplement que « ... Le Conseil de Direction élit à bulletin secret une personne choisie parmi les candidats proposés. ... »

11. Le Conseil de Direction décide de continuer à établir une liste restreinte de candidats selon l'approche utilisée lors des deux dernières sélections du Directeur, en 2008 et 2013.

12. Le Conseil de Direction décide que, peu après la réception de toutes les candidatures recevables (telles qu'elles sont décrites dans l'article 46.3 du Règlement intérieur), chaque Etat participant devra transmettre au Président du Conseil de Direction le nom de cinq candidats (maximum) à auditionner. Le Président sélectionnera les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de propositions d'entretien émanant d'au moins quatre Etats participants, sachant que le nombre de candidats retenus ne pourra être supérieur à cinq.

III^{ème} Partie – Audition des candidats

13. L'audition des candidats par l'instance dirigeante compétente, ou par un comité émanant de l'instance dirigeante, est la norme au sein de l'OMS, y compris au CIRC, dont le Conseil de Direction a auditionné les candidats figurant sur la liste restreinte lors des deux sélections précédentes¹.

¹ En 2008, neuf candidats ont été auditionnés ; en 2013 l'unique candidat figurant sur la liste restreinte (le Directeur en fonctions) a été auditionné.

Modalités de l'entretien

14. Les modalités des entretiens passés au CIRC impliquent la participation de tous les Etats participants. Les entretiens ont lieu le jour précédant l'élection ; chaque candidat doit faire un exposé pour présenter sa vision du CIRC, lequel exposé sera suivi d'une séance de questions-réponses. Les procédures en place visent à assurer le traitement juste et équitable de tous les candidats, par exemple en ce qui concerne l'ordre des entretiens, leur durée et la méthode utilisée pour le choix des questions. Ces procédures doivent toutes avoir été approuvées par le Conseil de Direction à l'ouverture de la session au cours de laquelle les entretiens auront lieu¹.

15. Le Conseil de Direction décide qu'il conviendra d'auditionner jusqu'à cinq candidats présélectionnés selon les procédures et le format déjà utilisés au CIRC pour les sélections de 2008 et 2013.

Suite à l'avis de Mme KRANAWETTER (Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) concernant l'amendement proposé par le représentant du Royaume-Uni, le RAPPORTEUR donne lecture du texte modifié au paragraphe 8 de l'Annexe à la résolution : « Le Conseil de Direction décide de ne pas maintenir cette pratique et que le nom et le *curriculum vitae* des candidats ne seront pas publiés ».

Le PRESIDENT note que le paragraphe 9 de l'Annexe concernant les références sera supprimé.

La résolution, ainsi modifiée, est **adoptée**.

6. RAPPORT BIENNAL DU COMITE D'ETHIQUE DU CIRC, 2015–2016 : Point 13 de l'Ordre du jour (Document [GC/59/10](#))

Le Professeur FERVERS (Présidente du Comité d'éthique du CIRC) rappelle que le Comité a pour mission d'aider le CIRC à conduire les recherches impliquant des sujets humains en conformité avec les normes éthiques internationales, en préservant les droits et la santé des participants. Le Comité est composé de onze personnalités de différents horizons et de différentes nationalités. Les membres du Comité récemment nommés apportent une expertise en oncologie, en pathologie et en droit. Le Comité bénéficie de l'aide d'une responsable technique à temps partiel. Il existe aussi un Groupe consultatif en éthique du CIRC qui a été consulté à propos du document de travail du Comité sur les « résultats fortuits au cours des études génomiques ».

¹ Les procédures sont décrites dans une lettre envoyée par le Président du Conseil de Direction aux Etats participants avant la session ([Annexe 5](#)) [Document GC/59/9, pages 14–17].

Au cours de l'exercice biennal, le Comité a évalué 116 projets, dont 87 étaient nouveaux. Plus de 80% des projets ont été approuvés après le premier examen éthique. Le Comité a mis à jour les procédures sur l'intégration des Lignes directrices internationales d'éthique pour la recherche biomédicale impliquant des sujets humains [*International Ethical Guidelines for Biomedical Research Involving Human Subjects*], publiées par le Conseil des Organisations internationales des Sciences médicales (CIOMS) et il a travaillé à la simplification des règles et procédures pour les études portant sur des données déjà recueillies préalablement et sur des modèles de consentement éclairé. Un réseau d'échanges en ligne (plateforme SharePoint) a été créé pour améliorer la soumission, le traitement et le suivi des projets. A l'heure actuelle, tous les membres du Comité sont tenus de détenir un certificat du *Global Health Research Ethics Online Training course* [Cours de formation en ligne sur l'éthique de la recherche en santé] de l'OMS. Un cours de formation sur l'éthique et la gouvernance a été organisé en interne. Un document de travail sur les résultats d'une réévaluation de l'enquête prospective européenne sur le cancer et la nutrition [ou étude EPIC, pour *European Prospective Investigation into Cancer and Nutrition*] devrait être publié prochainement sur internet. Un atelier doit être organisé avec l'OMS sur les nouvelles Lignes directrices internationales d'éthique pour la recherche biomédicale impliquant des sujets humains élaborées par le CIOMS.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution suivant, intitulé « Comité d'éthique du CIRC (2015–2016) » (GC/59/R8) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC (2015–2016), tel qu'il figure au document GC/59/10,

1. ACCUEILLE avec satisfaction le Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC (2015–2016) ;
2. REMERCIE le Professeur Béatrice Fervers, Présidente du Comité, pour sa présentation du rapport ; et
3. PRIE le Directeur de continuer à présenter tous les deux ans un rapport sur les considérations éthiques liées aux activités du Centre.

La résolution est **adoptée**.

7. DEMANDES DE FINANCEMENT GRACE AU FONDS SPECIAL DU CONSEIL DE DIRECTION : EQUIPEMENT SCIENTIFIQUE (Documents [GC/59/11](#) et GC/59/Inf.Doc. No.2)

Le Dr SCALBERT (Chef du Groupe Biomarqueurs) présente la demande d'achat d'équipement scientifique décrite dans le document GC/59/11. Le volume des données acquises par séquençage de nouvelle génération et spectrométrie de masse a considérablement augmenté ces dernières années, et il faudrait un nouvel équipement de pointe pour soutenir la recherche du Centre qui se développe rapidement dans ce domaine.

Le premier domaine de dépenses proposé correspond à l'amélioration de la capacité de calcul. La capacité existante sera bientôt épuisée et on y accède via un cloud privé, ce qui engendre de longues attentes. Le nouveau cluster informatique proposé est modulable et évolutif, et permettrait de doubler la capacité actuelle en termes de puissance de traitement, de mémoire et de stockage.

Le deuxième achat concerne un séquenceur de paillasse de 110-120 gigaoctets qui permettrait d'augmenter la capacité interne de développement des nouvelles applications du séquençage de nouvelle génération pour un certain nombre de groupes de recherche. A l'heure actuelle, ces tâches sont effectuées grâce à des ententes avec des tierces parties, ce qui manque de flexibilité et impose une charge administrative considérable. Le séquençage à haut débit n'est pas concerné dans la mesure où il est externalisé dans des installations appropriées situées à Lyon.

Le dernier achat concerne un système automatisé pour l'étude de la chromatine des cellules cancéreuses au niveau pangénomique. Le nombre d'études automatisées de la chromatine réalisées au Centre devrait être multiplié par quatre ou cinq dans les années qui viennent, la technique étant maintenant de plus en plus utilisée pour les projets à grande échelle.

Le nouvel équipement sera utilisé par un certain nombre de groupes de recherche du Centre et nécessite une allocation de 700 000€ du Fonds spécial du Conseil de Direction.

Le Dr TRACY (Etats-Unis d'Amérique) se déclare en faveur des dépenses proposées.

Répondant à une question de M. KUMAR (Inde), Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) indique que le solde disponible dans le Fonds spécial du Conseil de Direction s'élève à 6 millions d'euros environ (Document GC/59/Inf.Doc. No.2).

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution suivant, intitulé « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : Achat d'équipement scientifique » (GC/59/R9) :

Le Conseil de Direction,	
Ayant examiné le Document GC/59/11 « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : Achat d'équipement scientifique »,	
Prenant note du soutien du Conseil scientifique pour la demande d'achat de matériel scientifique (Document GC/59/3 « Rapport du Conseil scientifique sur sa cinquante-troisième session »),	
AUTORISE le Directeur à prélever un montant maximum de 700 000€ sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve de liquidités suffisantes, pour l'achat de l'équipement scientifique suivant :	
	Prix total (€)
a) Accroissement de la capacité informatique du CIRC	300 000
b) Mise à niveau de la plateforme de séquençage nouvelle génération du CIRC (NGS)	310 000
c) Système automatisé pour étudier la chromatine cancéreuse au niveau pangénomique	90 000
Total	700 000

La résolution est **adoptée**.

8. POINT SUR LE PROJET DE "NOUVEAU CENTRE" : Point 15 de l'Ordre du jour (Document [GC/59/12](#))

Le Dr LANDEZ (Directeur de l'Administration et des Finances) décrit brièvement l'état désastreux de la tour, avec des pannes régulières du système électrique et du système d'alimentation en eau, du chauffage et de la climatisation, et remercie les autorités du pays hôte pour leur générosité dans le financement des réparations d'urgence visant à permettre au Centre de poursuivre ses activités. Cinq entreprises ont été présélectionnées pour la construction du nouveau bâtiment dénommé le « Nouveau Centre » dans le quartier de Gerland ; le choix final aura lieu fin 2017. Le déménagement dans les nouveaux locaux est maintenant prévu pour 2021.

Mme FRANÇON (Responsable des Services intérieurs) rappelle les dispositions financières du projet de « Nouveau Centre », qui ont été finalement adoptées en 2016 : la Métropole de Lyon agira à titre de chef de projet et fournira 18 millions d'euros, l'Etat français versera 17 millions d'euros, la région Auvergne-Rhône-Alpes 13 millions d'euros et la Ville de Lyon fournira le terrain pour les nouveaux locaux et versera 1,3 million d'euros supplémentaires provenant de la vente future des bâtiments Latarjet et BRC situés sur le site actuel et appartenant au Centre. Le projet est supervisé par un comité technique qui se réunit mensuellement, un comité politique de surveillance et un comité de pilotage ; le Centre est représenté dans les trois comités.

Malheureusement, alors que le budget initial incluait le coût du déménagement du Centre dans les nouveaux locaux, la réduction du budget consentie en 2015 a laissé un déficit estimé à 7,78 millions d'euros. Le Secrétariat a déjà provisionné 2,74 millions d'euros, dont 1,5 million gagné sur les frais généraux au cours de la période quinquennale 2015–2019. Il reste donc un solde non provisionné à ce jour de 5,04 millions d'euros, nécessaires pour financer, par exemple, les équipements pour la biobanque et les laboratoires, le mobilier et l'agencement des bureaux, des salles de réunion et des espaces publics, l'infrastructure informatique et le coût du déménagement dans les nouveaux locaux, qui doit se faire sur une courte période pendant laquelle le Centre sera opérationnel à la fois sur les deux sites.

Le Dr TRACY (Etats-Unis d'Amérique) remercie les autorités françaises pour leur soutien, notamment financier, au « Nouveau Centre », ce qui a permis de financer la plupart des travaux sans faire appel à de nouvelles contributions de la part des Etats participants. Elle espère que le Secrétariat va pouvoir trouver de nouvelles solutions pour financer les dépenses prévues et minimiser le risque d'augmentation du déficit à l'avenir.

M. YAMAYA (Japon) remercie également la France, les autorités locales et le Secrétariat. Il ajoute que la dédicace de deux salles de réunion du bâtiment actuel à la Princesse Takamatsu du Japon et à l'homme d'affaires et philanthrope Ryoichi Sasakawa témoigne de l'attachement du gouvernement et du peuple japonais au travail effectué par le CIRC. Il espère que la Princesse Takamatsu et M. Ryoichi Sasakawa seront également commémorés dans le nouveau bâtiment.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution suivant, intitulé « Point sur le projet de 'Nouveau Centre' » (GC/59/R10) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/59/12 « Point sur le projet de 'Nouveau Centre' »,

1. EXPRIME ses vifs remerciements à la Ville de Lyon pour les efforts constants qu'elle déploie pour assurer des conditions adéquates aux locaux actuels, ainsi qu'aux autorités françaises, à savoir l'Etat français, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole et la Ville de Lyon, pour la progression du projet de « Nouveau Centre » ;
2. SE FELICITE de la constante collaboration du Secrétariat avec la France, pays hôte du Centre, et avec les autorités locales, ce qui a permis l'avancement du projet de « Nouveau Centre » ;
3. RECONNAIT qu'il convient de trouver, avant la date prévue pour le déménagement, le solde non financé de 5,04 millions d'euros et invite les Etats participants à y contribuer volontairement ;
et
4. PRIE le Directeur de tenir le Conseil de Direction et le Groupe de travail sur l'infrastructure informés de la progression du projet de « Nouveau Centre ».

La résolution est **adoptée**.

9. DECLARATION DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL DU CIRC : Point 16 de l'Ordre du jour (Document [GC/59/13](#))

Mme LIGNINI (Présidente du Comité de l'Association du Personnel du CIRC) décrit les activités du Comité au cours de l'année écoulée. Des cours et des exercices de secourisme ont été organisés pour les membres du personnel. La vente d'articles du CIRC auprès du personnel et des visiteurs semble très appréciée. Le Comité a participé à la sélection d'une nouvelle entreprise de restauration pour la cafétéria du personnel ; le niveau de satisfaction à l'égard de la prestation est en hausse et la fréquentation de la cafétéria a augmenté.

En juillet 2016, la Présidente et la Vice-Présidente du Comité ont assisté à la réunion du Bureau exécutif mondial qui s'est tenue à Washington, DC (Etats-Unis d'Amérique) ; les représentants de toutes les associations régionales du personnel de l'OMS, de l'Organisation panaméricaine de la Santé, d'ONUSIDA et du CIRC ont pu discuter de sujets d'intérêt commun et parvenir à un consensus sur les points qui seront examinés lors de la réunion annuelle du Conseil mondial personnel-administration.

Le congé maternité des membres du personnel a été porté à 24 semaines : les associations du personnel de l'OMS considèrent maintenant que la direction devrait s'intéresser aux questions de congé parental, de congé d'adoption et pour parent de substitution, ainsi que de la flexibilité du temps de travail pour les membres du personnel s'occupant de leurs parents âgés. La politique relative au télétravail introduite en septembre 2016, qui permet au personnel de travailler à domicile dans certaines circonstances, est perçue comme un pas positif vers la modernisation de l'organisation du travail.

Le nouveau régime de rémunération du personnel de niveau professionnel, adopté en 2016, se met en place progressivement. Différents modes de communication sont utilisés pour informer le personnel de ces modifications et de l'impact que cela aura pour eux. La proposition de relever à 65 ans l'âge réglementaire de départ à la retraite pour tous les membres du personnel doit être discutée lors de l'Assemblée mondiale de la Santé qui aura lieu la semaine suivante.

Le Comité a mené son enquête biennale sur l'ambiance au travail en février 2016. Encore une fois, le sentiment positif exceptionnel exprimé par le personnel tient à la fierté de travailler pour le CIRC. Le moral s'est amélioré ; globalement, le personnel a le sentiment d'être traité avec courtoisie et respect et sans discrimination d'âge. Par rapport aux résultats de 2015, le personnel trouve que sa charge de travail est plus acceptable et que les supérieurs sont plus ouverts aux suggestions de leurs collaborateurs. Il semble toutefois que les hommes et les femmes sont traités de façon moins égalitaire. Le Directeur a créé un groupe de travail sur les femmes et la science chargé d'examiner ce problème.

En 2016, 18 membres du personnel (soit 10,5% de ceux qui ont participé à l'enquête) ont déclaré avoir été victimes de harcèlement, et 11 d'entre eux ont signalé l'incident à leur supérieur, au médecin du personnel ou à la direction du CIRC. Les associations du personnel de l'OMS travaillent actuellement à une révision de la politique de prévention du harcèlement qui devrait être finalisée d'ici octobre 2017. Il est prévu un code de conduite définissant clairement les comportements considérés comme du harcèlement ou du harcèlement sexuel. Le CIRC participe à l'initiative de

l'OMS en faveur du respect sur le lieu de travail, lancée en décembre 2016, et une formation à ce sujet est prévue pour tout le personnel au cours de l'année 2017.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an avec le Directeur de l'Administration et des Finances et le Responsable des Ressources humaines, et au moins une fois par an avec le Directeur.

Le SECRETAIRE rend hommage au dévouement du Comité de l'Association du Personnel, dont les membres consacrent une grande partie de leur temps au bien-être de leurs collègues. L'enquête sur l'ambiance au travail fournit des informations précieuses qui aident l'administration à prendre ses décisions. Il espère que l'âge de départ à la retraite, qui concerne toutes les entités de l'OMS, sera porté à 65 ans, ce qui correspond mieux à la pratique des autres instituts de recherche.

L'enquête sur l'ambiance au travail suscite quelques inquiétudes quant à l'égalité entre les hommes et les femmes dans la catégorie professionnelle : la différence observée entre les résultats de cette enquête et la précédente est toutefois peu importante. Les femmes représentent 55% du personnel professionnel, 45% des candidatures auditionnées pour des postes de niveau professionnel et 60% des nouvelles nominations à des postes de niveau professionnel.

Il prend très au sérieux toutes les allégations de harcèlement. La plupart des cas portés à son attention concernent la relation entre les supérieurs et leurs collaborateurs. L'enquête sur l'ambiance au travail a montré que beaucoup de membres du personnel ne savent pas comment porter plainte. Deux sessions d'information sur le harcèlement sur le lieu de travail ont été organisées, avec la participation du Médiateur de l'OMS.

Le Dr TRACY (Etats-Unis d'Amérique) félicite l'Association du Personnel pour son excellent travail, et apprécie les commentaires sur l'égalité des sexes. Elle se réjouit de la prolongation du congé maternité pour les membres du personnel et de la parution prochaine du code de conduite sur le harcèlement. Même si, en début de session, lors des discussions sur le budget, certains membres du Conseil de Direction ont exprimé des inquiétudes à propos du coût élevé du personnel, elle tient à assurer le personnel du CIRC que le Conseil de Direction respecte et apprécie pleinement la qualité de leur travail.

Le Conseil de Direction **prend note** du rapport de l'Association du personnel.

10. ACCEPTATION DES SUBVENTIONS ET CONTRATS ET RAPPORT SUR LA REPARTITION DES INTERETS : Point 17 de l'Ordre du jour (Document [GC/59/14](#))

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) indique que, depuis la dernière session du Conseil de Direction, le Centre a reçu 4,1 millions d'euros sous forme de subventions ou de contrats, qui ont été approuvés par le Directeur. Le Conseil de Direction est invité à approuver un certain nombre de projets de plus grande envergure, notamment un projet important sur les signatures mutationnelles (ou mutoglyphes) du cancer, financé par le Royaume-Uni. Un montant total de 5716€ provenant des intérêts a été affecté à trois projets de recherche.

A une question du Dr ROBBINS (Canada), le SECRETAIRE répond que des chercheurs chevronnés occupent parfois un poste purement honorifique dans une université, ce qui pourrait être utile au Centre dans sa recherche de financements. Ils ne sont toutefois pas autorisés à occuper un poste conférant une obligation contractuelle, comme par exemple une charge d'enseignement.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution suivant sur l'acceptation des subventions et contrats, incluant la répartition des intérêts (GC/59/R11) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/59/14 « Acceptation des subventions et contrats »,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. CONFIRME l'approbation provisoire donnée par le Président du Conseil de Direction entre les sessions, conformément aux paragraphes 2 et 3 de la Résolution GC/52/R13, pour le projet suivant :

Mutographie du cancer : découvrir les causes du cancer par les signatures mutationnelles [Cancer Research UK (CRUK), Royaume-Uni, par l'intermédiaire du Wellcome Trust Sanger Institute, Royaume-Uni, pour un montant de 5 297 206€ sur 60 mois] ;

2. PREND NOTE du rapport *post facto* concernant les subventions et contrats acceptés par le Directeur et détaillés dans le Document GC/59/14 ;

3. PREND NOTE du montant des intérêts et de leur répartition ; et

4. FELICITE le personnel des succès remportés dans l'obtention de subventions de recherche compétitives.

La résolution est **adoptée**.

11. ACCEPTATION DES DONS : Point 18 de l'Ordre du jour (Document [GC/59/15](#))

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) indique qu'un montant total de 24 567,98€ a été reçu à titre de dons non assortis de conditions provenant de particuliers. Les dons ont été crédités sur le Compte spécial pour contributions sans objet spécifié. Une lettre de remerciement accompagnée d'une copie de la résolution afférente sera envoyée à tous les donateurs au nom du Conseil de Direction.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution suivant sur l'acceptation des dons (GC/59/R12) :

Le Conseil de Direction,
Ayant été informé par le Document GC/59/15 des dons non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,
EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

La résolution est **adoptée**.

12. COMPOSITION DU SOUS-COMITE SUR L'ADMISSION DE NOUVEAUX ETATS PARTICIPANTS : Point 20 de l'Ordre du jour

Le PRESIDENT demande des volontaires pour siéger au Sous-comité.

Le Professeur MURPHY (Australie), le Dr ROBBINS (Canada), M. KUMAR (Inde), le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) et le Dr BABBS (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) se portent volontaires.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution suivant sur la composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants (GC/59/R14) :

Le Conseil de Direction,
Rappelant sa résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,
Rappelant également sa résolution GC/53/R20, statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,
DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de l'Australie, du Canada, de l'Inde, de l'Espagne et du Royaume-Uni, qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

La résolution est **adoptée**.

Le PRESIDENT rappelle que trois nouveaux Etats participants devraient rejoindre le CIRC au cours de l'année à venir. Le Sous-comité étudiera chaque demande et fera une recommandation au Conseil de Direction. Normalement, l'adoption par le Conseil de Direction de cette recommandation, et par conséquent l'admission du nouvel Etat participant, ne devrait pas avoir lieu avant la prochaine session ordinaire du Conseil. Il est maintenant proposé au Conseil de Direction d'adopter une procédure permettant d'approuver les nouvelles admissions entre les sessions.

Répondant à un point soulevé par le Dr ROBBINS (Canada), Mme KRANAWETTER (Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) suggère que, pour éviter les retards excessifs, les membres du Conseil de Direction donnent leur réponse, quelle qu'elle soit, à la demande déposée par un nouvel Etat participant, dans un délai de deux semaines.

Il en est ainsi décidé.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution suivant sur l'acceptation de nouveaux Etats participants entre deux sessions du Conseil de Direction (GC/59/R16) :

Le Conseil de Direction,

Désirant que le plus grand nombre possible d'Etats Membres de l'OMS remplissant les critères décrits dans sa Résolution GC/54/R17 participent aux travaux du Centre,

Désirant augmenter le nombre d'Etats participants pour permettre au Centre d'élargir son programme ordinaire actuel,

Considérant que les Etats membres de l'OMS peuvent demander à être membres du CIRC entre les sessions ordinaires du Conseil de Direction, au cours desquelles leur candidature devrait normalement être examinée,

1. PRIE le Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants d'examiner les candidatures reçues par le Directeur général de l'OMS le plus rapidement possible et au plus tard 30 jours après leur réception ;
2. DECIDE que le Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants écrira au Conseil de Direction par l'intermédiaire du Directeur, pour l'informer de ses conclusions et demander aux membres du Conseil de répondre par « oui » ou par « non » à la décision préconisée en indiquant une date limite pour la réponse, afin de permettre d'évaluer si l'exigence d'une majorité des deux tiers du Conseil de Direction en faveur de l'acceptation est obtenue, conformément à l'Article XII du Statut du CIRC ; et
3. DECIDE que, si la majorité des deux tiers en faveur de l'acceptation de la candidature (ou des candidatures) est atteinte, l'adoption d'une Résolution sur l'admission du nouvel Etat (ou des nouveaux Etats) participant(s) sera inscrite à l'Ordre du jour.

La résolution est **adoptée**.

13. NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE (SESSION A HUIS CLOS) : Point 19 de l'Ordre du jour (Document [GC/59/16](#))

Le Conseil de Direction se réunit à huis clos de 12h50 à 13h10. A la reprise de la séance plénière, le RAPPORTEUR donne lecture de la résolution suivante, adoptée par le Conseil de Direction en séance à huis clos, relative à la nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique (GC/59/R13) :

Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Dr Maria Sibilia, Autriche)

Dr João P.B. Viola, Brésil)

Dr Christine Friedenreich, Canada) pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique

Dr Jacqueline Clavel, France)

Dr Salha M. Bujassoum Al Bader, Qatar)

2. REMERCIE les membres sortants du Conseil scientifique, les Drs Al-Hareth M. Al-Khater (Qatar), Françoise Clavel-Chapelon (France), Lukas A. Huber (Autriche), Luis Felipe Ribeiro Pinto (Brésil) et John J. Spinelli (Canada), de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de leur contribution aux activités de recherche du Centre.

14. QUESTIONS DIVERSES : Point 21 de l'Ordre du jour

Aucun autre point n'est soulevé.

15. ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA PROCHAINE SESSION : Point 22 de l'Ordre du jour

Sur proposition du Dr BABBS (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) appuyée par le Dr KUNERT (Autriche), le Professeur Melbye (Danemark) est élu à l'unanimité en qualité de Président de la prochaine session du Conseil de Direction.

Sur proposition du PRESIDENT en sa qualité de représentant du Royaume-Uni, appuyée par le Professeur MURPHY (Australie), le Dr Robbins (Canada) est élu à l'unanimité en tant que Vice-Président.

16. DATE DE LA PROCHAINE SESSION : Point 23 de l'Ordre du jour

Le PRESIDENT note que la prochaine session du Conseil de Direction durera trois jours au lieu des deux jours des sessions habituelles, pour permettre d'auditer les candidats au poste de Directeur, lequel sera vacant en 2018. Il est proposé que la session ait lieu les mercredi (journée consacrée aux auditions), jeudi et vendredi de la semaine précédant l'Assemblée mondiale de la Santé de 2018.

Mme KRANAWETTER (Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) signale que la Soixante-et-onzième Assemblée mondiale de la Santé devrait, en principe, commencer le lundi 21 mai 2018. La session du Conseil de Direction devrait donc avoir lieu du mercredi 16 au vendredi 18 mai. Ces dates coïncident avec la réunion ordinaire du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif de l'OMS, mais les seules autres dates possibles se situent beaucoup plus tôt dans le mois.

Le PRESIDENT annonce que, sauf objection, il considérera que le Conseil de Direction souhaite maintenir son calendrier habituel.

Il en est ainsi décidé.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution suivant sur la date de la soixantième session du Conseil de Direction (GC/59/R15) :

Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les mercredi, jeudi et vendredi précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2018 ; et
2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

La résolution est **adoptée**.

17. CLOTURE DE LA SESSION : Point 24 de l'Ordre du jour

Le PRESIDENT remercie les participants pour leur contribution constructive aux discussions sur le budget et sur la question de la communication avec l'OMS, plus particulièrement en ce qui concerne le programme des Monographies. Il remercie encore le Directeur et son personnel pour leur excellent travail et pour l'aide inestimable qu'ils lui ont apportée durant son mandat. Il quitte la présidence, mais il continuera comme membre ordinaire du Conseil de Direction. Il souhaite plein succès à son successeur, le Professeur Melbye, et au Dr Robbins, nouveau Vice-Président.

Le SECRETAIRE remercie le Président, le Vice-Président et le Rapporteur, ainsi que la Présidente sortante et la Présidente élue du Conseil scientifique et tous les membres pour leur soutien aux activités du CIRC, aussi bien durant les sessions qu'entre les sessions du Conseil de Direction. Il félicite l'ensemble du personnel pour la préparation de cette session et la représentante du Bureau du Conseiller juridique de l'OMS pour ses précieux conseils.

Le PRESIDENT déclare la session close.

La séance est levée à 13h25.